



Direction Adjointe du Budget  
Service du Budget  
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 21 OCTOBRE 2022  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Décision  
modificative n°2 pour l'exercice 2022.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 17 décembre 2021, l'Assemblée départementale a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DiMEF) pour l'exercice 2022.

Le 24 juin 2022, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé par l'Assemblée.

Il comprenait, outre le report des restes à réaliser et la reprise d'une partie des résultats de clôture de l'exercice 2021, la décision modificative (DM) n°1 qui a amendé le BP 2022, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après cette séance, le budget, crédits d'ordre compris, s'élevait à 23 773 734,25 € en dépenses de fonctionnement et à 3 597 577,70 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent d'examiner et de se prononcer sur les données relatives à la DM n°2 2022, celle-ci ne concernant que la section de fonctionnement.

Ladite section de fonctionnement s'équilibre à 245 K€.

En dépenses, les compléments nécessaires le sont essentiellement s'agissant du groupe 2 – « Personnel » pour prendre en compte les conséquences liées à la revalorisation du point d'indice (280 K€).

Au niveau contextuel, et au regard de l'activité des six premiers mois de l'année, il y a lieu de prendre en compte également l'augmentation du recours à l'intérim s'agissant des charges salariales (100 K€), cette dépense étant couverte par un transfert depuis le groupe 1 – « Exploitation courante ».

Enfin, il est possible de minorer le groupe 3 – « Structure » de 35 K€.

La variation des dépenses est couverte par la reprise d'une partie du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2021 (245 K€), laissant une somme de 1 657 036,43 € à répartir au cours de l'exercice 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 21 OCTOBRE 2022**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt et un octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Alison DEVAUX à M. Thierry SANTELLI, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, Mme Audrey GARINO à M. Yannick OHANESSIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Denis ROSSI à Mme Nora PREZIOSI.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 21 OCTOBRE 2022**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2022.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 21 octobre 2022, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative (DM) n°2 pour l'exercice 2022 du budget annexe de la Direction des maisons de l'enfance et de la famille ;
- de préciser que cette décision modificative (DM) n°2 est adoptée, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M22.

Adopte à l'unanimité

Pour : 47

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Abstentions : 11

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriaty DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie TARRISSE